



COMMUNE
DE
MONTAGNY

Cousset, le 31 août 2021

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE N° 16 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU MARDI 31 août 2021 À 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

Personnes présentes : 29 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Clément Jean-Luc, Syndic
Stocker Gilbert, Vice-Syndic
Baillet Yannis, conseiller communal
Curat Stéphane, conseiller communal
Grether Rémy, conseiller communal
Rossier Sébastien, conseiller communal

Personnes excusées : Bersier Anne, conseillère communale
Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir »
Roxane Joye, groupe « Continuité & Avenir », arrive en retard

La séance est présidée par Mme Monique Gründler, Présidente du Conseil général.

La Présidente ouvre cette séance en adressant ses salutations à M. le Syndic, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Monsieur du public.

La Présidente souhaite la bienvenue à cette assemblée extraordinaire. Elle excuse les absences de Mme la conseillère communale, Anne Bersier, qui est retenue au fond du lit, et de M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir », qui est certainement retenu par les pompiers.

Tout le monde a reçu le plan de protection préparé par l'administration communale et approuvé par la Préfecture de la Broye pour les séances du Conseil général et du Conseil communal.

La Présidente indique que la séance a été convoquée conformément à l'article 28 du règlement du Conseil général, par courrier personnel à chaque conseillère et conseiller général et enfin dans la Feuille d'avis officielle n° 31 du vendredi 6 août 2021 page 1392. A cause des restrictions sanitaires, aucun tout-ménage n'a été envoyé.

L'assemblée ayant été convoquée conformément à la loi, elle peut délibérer valablement et la Présidente la déclare ouverte à 20h01.

Comme d'habitude, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et les personnes qui s'expriment veuillent bien préciser leur nom et prénom pour la tenue du procès-verbal et pour la presse.

La Présidente procède à la lecture du tractanda :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2021
2. Achat de matériel scolaire : décision et modification du budget de fonctionnement 2021
3. Etude pour un projet sportif : décision et crédit y relatif.
4. Informations du Conseil communal.
5. Divers

La Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions sur la convocation et l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas et la Présidente passe par appel nominal pour les présences.

28 personnes présentes, majorité 15. Mme Roxane Joye va arriver avec quelques minutes de retard.

La Présidente passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2021.

La Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 29 juin 2021.

Ce n'est pas le cas et la Présidente passe au vote. Ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 29 juin 2021 lèvent la main.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

La Présidente remercie Mégane pour l'établissement de ce procès-verbal.

La Présidente passe au point suivant.

2. Achat de matériel scolaire : décision et modification du budget de fonctionnement 2021

La Présidente passe la parole à M. Yannis Baillet, conseiller communal, responsable de l'enseignement et de la formation.

M. Baillet prend la parole.

Comme le titre l'indique ce n'est pas une demande de crédit, mais juste une opération comptable afin de régulariser la situation qui a été connue depuis maintenant plus d'un an et demi, qui avait déjà été discutée avec la COFI durant la législature précédente et qui avait justement pointé le fait que cette situation devait être régularisée. Il y avait deux raisons principales : le changement du règlement de la loi scolaire, donc le passage d'une commission scolaire au fonctionnement actuel et certaines réserves accumulées sur les budgets de fonctionnement des années précédentes notamment par les enseignants qui n'utilisaient pas tout le budget qui avait été accordé. Une réserve s'est constituée de Fr. 65'181,40 et nous devons trouver une solution pour utiliser ce montant accumulé. Généralement ce montant aurait pu être utilisé pour des activités, genres sorties ou autres, cependant avec la situation actuelle de pandémie, il est très difficile d'organiser des choses et il a fallu trouver des solutions

alternatives. Après discussion avec le corps enseignant et la direction, nous avons trouvé la solution présentée ce soir, à savoir 4 postes :

1. l'extension du parc informatique pour élèves et enseignant(e)s – donc l'achat d'ordinateurs en sachant qu'il s'agit non seulement d'une extension mais aussi d'un renouvellement qui de toute façon est prévu de façon continue dans le budget de fonctionnement.
2. l'achat de tableaux blancs interactifs, au nombre de 3, qui permettent d'associer les avantages d'un tableau normal avec des solutions informatiques, ce que nous pourrions faire avec un ordinateur.
3. l'achat d'une licence pour un logiciel de communication école-parents Klapp, les parents ont déjà reçu les indications pour l'utiliser. C'est une chose qui de toute façon va se faire, qui est déjà très répandue en suisse alémanique et qui commence à venir en suisse romande.
4. du mobilier scolaire. C'est aussi un poste qui de toute façon se fait aussi petit à petit en rénovant les plus vieux mobiliers.

La Présidente remercie M. Baillet pour ces précisions et passe la parole à M. Olivier Dousse, pour le préavis de la COFI.

M. Olivier Dousse donne lecture du rapport de la Commission financière au Conseil général sur l'achat de matériel scolaire (modification du budget de fonctionnement 2021). Rapport qui est retranscrit ci-après :

1. Mission de la commission financière

Sur demande de M. Yannis Baillet, la Commission financière a examiné sa demande de modification du budget de fonctionnement 2021 du dicastère 4 Enseignement, Formation et Transports, par une augmentation de ce budget de Fr. 65'181.40 dans le but d'utiliser une réserve financière accumulée durant les années précédentes, et ce afin d'acquérir du matériel scolaire (les objets concernés sont détaillés aux pages 18-21 du dossier de convocation).

2. Procédure suivie

- a) En date du 16.06.2021, M. Yannis Baillet a présenté sa demande à la COFI en lui soumettant les documents nécessaires et en répondant aux questions et remarques de cette dernière.
- b) Lors de sa séance du 17.08.2021, la COFI a revu la demande en détail.

3. Conclusion

Sur la base des informations reçues et dans le but de ne pas perdre la réserve de Fr. 65'181.40, la COFI préavise favorablement et à l'unanimité le Conseil général d'approuver cette demande de modification du budget de fonctionnement 2021 pour l'achat de matériel scolaire.

La Présidente remercie M. Dousse et demande s'il y a des remarques ou des questions.

M. Sébastien Jacquet, groupe « Les 7Villages » a une question concernant les tableaux blancs interactifs, qu'il trouve très intéressant et très juste de mettre cela actuellement. Cependant, il a eu l'occasion de visiter le nouveau CO à Cugy et là, il a remarqué qu'eux partaient avec de nouveau des tableaux noirs et il a posé la question. Ils lui ont répondu que simplement les tableaux blancs vieillissaient beaucoup plus mal. En discutant aussi dans leur groupe, ils ont également remarqué qu'il y avait des remplacements de tableaux blancs qui allaient être effectués, alors est-ce vraiment la bonne solution ou est-ce qu'on pourrait étudier aussi ces tableaux noirs qui reviennent.

M. Baillet répond qu'on peut étudier la question concernant des tableaux classiques, mais il est difficile de comparer les deux choses, car avec un tableau classique on va écrire et avec le tableau blanc on peut intégrer différentes choses.

M. Sébastien Jacquet, groupe « Les 7Villages » précise que ces tableaux noirs sont aussi interactifs sur un côté.

M. Baillet comprend que ce sont des tableaux avec un côté interactif et le côté qui n'est pas interactif est un tableau noir. Le Conseil communal a des offres avec des tableaux blancs complets, il prend la remarque en considération. Il peut demander des offres correspondantes et prendre le conseil des sociétés qui vendent ces produits-là. Pour l'instant, ce qui est présenté, ce sont des tableaux blancs complets.

Etant donné qu'il n'y a plus de questions, la Présidente passe au vote. Acceptez-vous de modifier le budget de fonctionnement du dicastère 4 Enseignement, Formation et Transports par une augmentation de Fr. 65'181,40 dans le but d'utiliser une réserve financière de ce même montant accumulée durant les années précédentes ?

Le point 2 Achat de matériel scolaire : décision et modification du budget de fonctionnement 2021 est accepté à l'unanimité.

La Présidente passe au point suivant.

3. Etude pour un projet sportif : décision et crédit y relatif.

La Présidente passe la parole et la place technique à M. Stéphane Currat, conseiller communal, responsable de l'aménagement du territoire et des constructions.

M. Stéphane Currat prend la parole.

M. Currat va repasser les différentes choses dans un projet de réalisation d'une construction.

Les premiers crédits qui sont demandés sont les crédits d'études préalables.

Le crédit d'étude préalable sert à :

- mesurer l'impact financier : plusieurs solutions sont évaluées, c'est-à-dire plusieurs sites pour placer éventuellement le bâtiment
- une évaluation technique est faite et consiste à une vérification du plan d'aménagement local, des avis géologiques, la protection incendie, les normes, les sites pollués, les dangers naturels, l'étude démographique, l'étude sur la mobilité, etc.
- et à la fin on détermine la faisabilité du projet. On prend la décision sur la solution retenue, on décide si on abandonne ou pas le projet, tout en mesurant l'impact financier.

Ces crédits d'études préalables correspondent aux nombreuses études préalables qui ont été réalisées lors de la précédente législature, donc on a les rapports des différents architectes Holinger, Baeriswyl, Urfer et Clerc Alexandre.

C'est cette première étape qui, dans le cadre d'un projet comme celui dont on va faire face, est vraiment indispensable. Maintenant, on a suffisamment de documents et nous n'aurons pas besoin de redemander des crédits d'études préalable.

Le crédit qui est demandé ce soir est un crédit d'étude.

Le crédit d'étude consiste en :

- un avant-projet : différentes variantes seront étudiées, donc des variantes cette fois plus de positionnement et de concept architectural par rapport à l'objet à réaliser.
- le projet : élaboration de la variante finale avec un coût à +/-10%

- le coût de la construction : dans le cadre du crédit demandé ce soir, le coût sera calculé par l'architecte selon CFC 3 chiffres, norme des codes des frais de construction qui permet de lister suffisamment précisément chaque poste.
Il pourrait y avoir d'autres alternatives, aussi théoriques, c'est-à-dire que le coût de construction est évalué une fois que le 3/4 des soumissions soit rentré. Il s'agit d'une procédure beaucoup plus lourde, car cela nécessite que les plans d'exécution soient réalisés, et ce n'est pas la voie choisie dans ce dossier.
- le dossier de mise à l'enquête pour validation par les services de l'Etat.

Le crédit de construction, c'est celui qui va venir à la suite du crédit d'étude qui comprendra :

- l'élaboration des plans d'exécution au 1:50
- le chantier en lui-même
- la mise en service et tous les frais y relatifs.

C'est généralement lors de la phase du crédit de construction qu'il peut y avoir une commission de bâtisse qui se crée.

Pour les coûts de construction, c'est toujours délicat de parler de coûts de construction, parce que finalement quand on lit les chiffres dans la presse ou si on demande les coûts à d'autres conseillers communaux d'autres communes, c'est toujours difficile de savoir ce qui est englobé dans le chiffre qu'on reçoit.

La norme qui est utilisée dans la construction est la SN 506 500, avec des CFC qui correspondent à :

CFC 0 : Terrain
 CFC 1 : Travaux préparatoires
 CFC 2 : Bâtiment
 CFC 3 : Equipement d'exploitation
 CFC 4 : Aménagements extérieurs
 CFC 5 : Frais secondaires
 CFC 9 : Ameublement et décoration

M. Currat rend attentif que lorsqu'on compare des coûts ce serait bien demander le coût du CFC en question. Et comme ça on peut vraiment comparer les projets entre eux.

M. Currat confirme que le plan présenté au mois de juin est resté le même. Il faut se rendre compte que c'est un mandat partiel jusqu'à la phase de la demande du permis de construire, c'est-à-dire que l'architecte choisi va s'occuper uniquement de cette phase-là et ensuite pour la partie construction c'est de nouveau à soumissionner. Ce n'est pas encore décidé qui va le faire. Ce sera fait dans les prochaines semaines.

Les prestations à inclure dans le mandat d'architecte sont :

- Séances de préparation avec la commission de construction
- Définition du concept constructif, des objectifs qualitatifs, techniques et financiers
- Etude du programme du projet et des interactions entre les diverses composantes du projet
- Prise en considération des circulations piétonnières entre le village et le parking voitures existant
- Avant-projet établi sur la base du programme du maître de l'ouvrage
- Présentation de l'avant-projet
- Demande d'offres mandataires spécialisés, chauffage, ventilation, sanitaire et électricité et ingénieur civil selon la procédure des marchés publics. Le montant de tous ces mandataires spécialisés va être quasi équivalent au montant de l'architecte.
- Estimation sommaire des coûts à +/- 15%
- Adaptation si nécessaire de l'avant-projet

- Projet définitif de l'ouvrage
- Estimation détaillée des coûts selon CFC à 3 chiffres, marge +/- 10%. C'est vraiment quelque chose d'indispensable à avoir, c'est ce qui va permettre de chiffrer le crédit de construction qui sera demandé plus tard.
- Procédure de demande de permis de construire
- Frais annexes

Les soumissionnaires vont recevoir ce même descriptif pour leur permettre de donner leurs prix. On reste sur un bâtiment A comme expliqué au mois de juin, sur un bâtiment B également et à l'étage la salle multi-usages qui doit être suffisamment conçue d'une façon flexible pour permettre d'accueillir une salle de classe et être à disposition des sociétés, et bien sûr le couvert, le terrain de skater hockey, le terrain multisports. Et dans les aménagements extérieurs, mieux vaut lister tout ce qui est possible, sachant qu'après ce sera toujours rajouté par rapport à l'offre et cela coûte toujours beaucoup plus cher.

L'estimation des surfaces brutes et du cube SIA des bâtiments permet d'avoir des offres en retour des architectes qui se basent sur la même estimation des volumes. On n'échappe pas au standard Minergie P, car c'est une construction publique.

Les délais sont des délais indicatifs, mais cela permettra de se projeter dans les différentes étapes.

L'offre d'honoraires des prestations d'architectes est demandée en prestations à forfait. C'est quelque chose qui permet d'aller dans la direction d'avoir un certain contrôle des coûts. Parce qu'on a toujours le problème si on ne travaille pas à forfait, plus on agrandit le bâtiment, plus l'architecte est payé, car il est payé en pourcentage du coût de construction. Si on travaille à forfait, l'architecte va plutôt essayer de simplifier le projet, pour donner moins de travail pour le même montant. Pour maîtriser le coût de construction, la meilleure chose à faire est de travailler à forfait avec l'architecte.

Il faut connaître aussi les différents coûts, les différentes catégories de personnel, car cela peut aussi arriver qu'on a quand même besoin d'études supplémentaires qui n'ont pas été listées dans la demande d'offres, donc il faut que ça figure bien, qu'on connaisse le prix à l'avance, il faut aussi que dans le calcul de qui est le meilleur marché, ces coûts-là soient aussi inclus.

Pour le montant du crédit, il a fallu prendre contact avec un bureau d'architecte pour avoir une première estimation de ce montant. Le bureau d'architecte s'est basé sur le document disponible au moment de cette demande, donc ce qui a été présenté en séance du 29 juin. Cet architecte a donné un montant de Fr. 144'200.—pour les bâtiments. Comme des études ont déjà été réalisées pour la piste de skater hockey et la place multisports, aucun montant supplémentaire n'a été rajouté. Seule une petite marge de 5% ainsi que l'ajout des taxes ont été ajoutés pour arriver au montant de Fr. 163'000.--.

Le choix du type de procédure. On est inférieur à Fr. 250'000.—, donc on a la possibilité d'adjuger la procédure par invitation, qui est la meilleure solution qui permet d'inviter qui l'on veut. C'est un contrôle sur qui sera le prestataire final.

Pour l'organisation de ce crédit d'étude, il n'est pas prévu d'utiliser une entreprise externe, déjà pour faire la procédure sur invitation, parce que finalement ce n'est pas si compliqué que ça et comme le listing a déjà été fait, les choix principaux ont déjà été faits ce n'est pas un problème de le faire nous-mêmes. Le suivi du mandat sera assuré par la commission « Stratégie Projet Global » donc par le Conseil communal ainsi que par un groupe de travail dont la composition reste à définir. Ces gens qui vont rejoindre ce groupe de travail ne seront pas intégrés à toutes les séances et décisions, ce sera plus pour les utiliser comme support pour connaître leur avis, sur des points spécifiques sur des questions qui apparaîtront.

M. Currat informe que le Conseil communal a signé une convention avec le football et le skater hockey. Ces conventions sont à durée limitée jusqu'à l'entrée en fonction de la future convention qui sera faite à la fin des travaux qui, elle, va vraiment gérer l'exploitation des infrastructures.

La convention passée avec le skater hockey c'était pour avoir une confirmation écrite de la part du skater hockey, que l'emplacement choisi est bien adéquat, même s'il n'a pas de toit. C'était aussi pour régler l'histoire des subventions. Car les subventions qu'on peut toucher de la part de la loterie romande doivent être demandées par la société sportive, il fallait que ce soit clairement mis que la société sportive va le demander mais que l'argent obtenu revient à 100% à la commune. Il fallait aussi régler la participation financière du skater hockey sur la construction. Le Conseil communal a demandé que des travaux soient réalisés pour un montant minimum de Fr. 10'000.—et aussi pour les personnes de contact et un investissement de la part du club.

Pour le FC, la convention a également été signée. Le premier point concernait l'utilisation des installations, pour être sûr que la nouvelle buvette va bien être utilisée comme place de ravitaillement principal lors des matchs, et le Conseil communal a demandé que le tunnel et la tonnelle soient démontés. Pour la buvette actuelle, ce n'est pas encore défini, parce que suivant les travaux à réaliser il faudra voir aussi si on ne sera pas, plus tard, contents de bénéficier de ce bâtiment-là. Pour la participation financière du FC Montagny, le Conseil communal a demandé que le financement du panneau d'affichage soit fait à 50% par le FC Montagny.

M. Stéphane Currat en a terminé avec la présentation.

La Présidente remercie M. Stéphane Currat pour ces informations et passe la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière pour le préavis de la COFI.

M. Olivier Dousse donne lecture du rapport de la Commission financière au Conseil général sur la demande d'un crédit d'étude pour l'extension des installations sportives à Cousset. Rapport qui est retranscrit ci-après :

1. Missions de la commission financière

Selon l'article 67, al. 1, lettre h LFCo, les dépenses non prévues au budget doivent faire l'objet d'une décision spéciale du Conseil général et selon l'article 72, al 1, lettre c LFCo, il appartient à la Commission financière (COFI) d'examiner les propositions de dépenses qui doivent faire l'objet d'une telle décision.

2. Crédit d'étude pour l'extension des installations sportives à Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 163'000.- pour l'extension des installations sportives à Cousset selon le descriptif qui sera présenté aux soumissionnaires.

3. Procédure suivie

- a) Lors de la séance extraordinaire du Conseil général du 29 juin 2021, le Conseil communal a présenté l'état actuel du projet « sport-école-administration »
- b) Le Conseil communal a transmis aux membres du Conseil général le descriptif détaillé du crédit dans le dossier de convocation à la séance extraordinaire de ce jour.
- c) Lors de sa séance du 17.08.2021, la COFI a étudié le descriptif et elle constate que ce dernier est clair et complet.

4. Conclusion

Sur la base des informations et des documents reçus et afin de pouvoir avancer dans ce projet, la COFI préavise favorablement et à l'unanimité le Conseil général d'approuver cette demande de crédit d'étude de Fr. 163'000.-, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

La Présidente remercie M. Dousse pour la lecture du préavis et demande s'il y a des remarques ou des questions.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages », remercie le Conseil communal et M. Stéphane Currat pour la qualité de ce qui a été présenté. Il a deux autres remarques par rapport à la procédure sur invitation. Ils ont remarqué qu'il y a 3 soumissionnaires au minimum, pour lui c'est vraiment le minimum, est-ce que le Conseil communal a déjà un peu plus d'informations sur le nombre de soumissionnaires.

M. Stéphane Currat répond que la procédure a déjà été lancée, ce qui n'engage pas financièrement la commune, cela se fait aussi souvent de choisir l'architecte avant cette assemblée. Pour gagner du temps dans tout le déroulement, la procédure sur invitation a déjà été lancée il y a deux semaines, cela veut dire que la semaine prochaine, en séance du Conseil communal, on devrait pouvoir choisir directement cet architecte. M. Currat ne donne pas d'indications sur qui ni sur combien ont été choisis. Il préfère que cela reste confidentiel jusqu'à ce que l'architecte soit choisi.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages », demande si le Conseil communal a regardé pour que ce soit cantonal, broyard, ou est-ce que ce sont en fait des spécialistes répartis dans toute la Suisse.

M. Stéphane Currat répond que le choix de l'architecte est très important, l'accent a été mis sur le fait d'avoir déjà réalisé des objets similaires, ce n'est pas géographique, mais d'avoir déjà des compétences sur ce genre de réalisation.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages », a une dernière question par rapport à l'organisation. Il est vrai que pour cette partie d'étude, il y a en fait la commission du Conseil communal qui va prendre des supports externes pour s'aider. Maintenant quand intervient le Conseil général, car il avait été parlé d'associer un membre du Conseil général pour le suivi du projet. Est-ce que cela viendra quand le projet va démarrer, est-ce que M. Currat a des informations à ce sujet.

M. Stéphane Currat répond que la première fois qu'il en a entendu parler c'est à la réunion de son groupe mais il n'a pas autrement eu de retour avant, de promesses à inclure quelqu'un du Conseil général. Ce n'est pas prévu sur la première partie du crédit d'étude et ensuite il y aura une commission de bâtisse mais ce n'est pas pour l'instant l'intention d'inclure un membre du Conseil général et va expliquer pourquoi.

D'abord, une 1^{ère} chose, dans ce projet, c'est la communication qui est un aspect important et il souhaite que chaque membre du Conseil général bénéficie de la même information. Parce qu'avec un représentant par groupe dans cette commission, la sensibilité de ce représentant n'est pas toujours la même dans un groupe ou dans un autre, elle n'est pas du tout pareille, donc on se retrouve avec quelque chose qui devient vite plus compliqué à gérer au niveau communication. Si la communication se fait directement via tous les chefs de groupe, via tous les conseillers généraux, sans intermédiaire, il pense déjà qu'on évite beaucoup de problèmes.

Le 2^{ème} aspect, qu'il a entendu comme argument, dans la réunion des groupes, c'est la surveillance des coûts. La maîtrise des coûts se fait d'abord par le respect des étapes, des procédures. La maîtrise des coûts c'est aussi par le bon choix de l'architecte, d'avoir choisi de le rémunérer à forfait, et aussi de faire par étapes, d'abord un crédit d'études et de construction, ce qui permet d'avoir un meilleur contrôle. Si on prend les réalisations des précédentes législatures, cela ne s'est pas très bien déroulé, en prenant par exemple le local des pompiers. Il y a eu un crédit voté et ensuite les modifications de l'ouvrage, donc il n'y a pas eu ces deux étapes-là qui avaient fixé un crédit de construction. Entre le crédit voté, il y avait eu une porte supplémentaire, les déclarations de l'architecte qui disait qu'il n'y avait pas de surcoût, parce qu'il y avait un abri de protection qui s'était rajouté après coût. On était dans une totale autre organisation de la construction, parce que finalement dès le départ, les étapes d'avoir d'abord un crédit de construction qui finalise le coût et le dossier de mise à l'enquête n'avait pas été fait.

Pour le projet sportif de l'ancienne législature, en 2017, finalement c'est pareil, il n'y a pas eu ces deux étapes, d'abord un crédit d'étude et ensuite un crédit de construction. Donc on s'est retrouvé entre la votation du crédit et l'objet qui voulait être réalisé, avec des grandes modifications, on est passé de 4 à 8 vestiaires, une buvette à 100 places et les aménagements extérieurs n'étaient pas dans le crédit. Le contrôle des coûts ne se fait pas en intégrant une personne par groupe, mais cela se fait

en faisant le projet d'une façon normale. Surtout le point principal pour lequel M. Currat n'est pas favorable d'intégrer une personne de chaque groupe, c'est une question d'efficacité et de réactivité. Les projets école et administration doivent être étudiés en parallèle et en parallèle aussi du travail du dicastère. Pour M. Currat, devoir intégrer une commission, cela prend énormément de temps, soit de préparer ces documents, de faire ces réunions de groupe et il préfère mettre de l'énergie où c'est indispensable et simplifier au maximum le processus de construction.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages », a deux remarques. Cette adjonction d'un membre du Conseil général avait été dit lors d'un précédent Conseil général, il devrait y avoir une trace. Cela avait été dit que lors du lancement du projet, il y aurait une personne par groupe. L'effet réactivité n'est pas très juste, car on peut être très réactif au niveau du Conseil général. D'introduire trois membres du Conseil général, si on veut vraiment de la transparence, il faut y aller comme ça.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages », pense aussi que M. Küng a un petit peu raison de ce côté-là, et il aimerait savoir combien de personnes le Conseil communal aimerait intégrer dans ce groupe de construction, externes au Conseil général.

M. Stéphane Currat répond que le Conseil communal n'a pas encore réfléchi à la composition. Chaque membre qui rejoint ce groupe aura une tâche bien définie et pour apporter une plus-value.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » est partisan qu'une personne par groupe devrait être intégrée à ce groupe de construction de suivi du projet, déjà en tant que représentant des citoyens. Suivant comment cela va se passer, on va vraiment passer pour les poires de la commune. Déjà, l'histoire des pompiers reste en travers de beaucoup de gens. S'il y a une personne par groupe qui a la vision et qui peut aussi transmettre rapidement à son groupe la situation, il ne pense pas que cela devrait pénaliser la rapidité, la réactivité de la mise en œuvre de tout ce projet. C'est une question de responsabilité des membres du Conseil général, qu'il estime qu'ils doivent être intégrés dans cette commission.

M. Stéphane Currat entend bien le souhait d'être intégré, maintenant c'est l'argumentaire derrière qu'il faut appuyer. Lors du dernier projet, il y avait énormément de commissions, le dernier projet sportif était suivi par des commissions, mais on a quand même vu que cela a donné lieu à des grandes modifications du projet au final avec des dépassements de crédit. Ce n'est pas d'avoir un membre qui va empêcher ça. Et comme il l'a expliqué, l'information c'est un point très important, que chaque groupe, chaque membre ait la même information. Ce qui ne peut pas être un problème pour un membre d'un groupe, peut être un gros problème pour un membre d'un autre groupe et on arrive avec des situations ensuite qui deviennent plus compliquées à gérer, parce que finalement les autres membres du Conseil général doivent faire confiance à leur représentant et c'est cette situation là qu'il aimerait éviter dans la communication.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » demande alors comment l'information sera transmise à tous les membres du Conseil général pour que tout le monde ait la même information.

La Présidente se permet de proposer une chose. De toute façon, le Conseil général ne va pas décider ce soir si on va intégrer ou pas la commission de bâtisse. Cette commission sera nommée lors de la construction et d'ici là on aura complété les arguments pour présenter au Conseil communal afin qu'il y ait un représentant de chaque groupe lors de la constitution de cette commission, qui devra être votée, elle pense par le Conseil général.

Les membres du Conseil général sont d'accord avec la proposition de Mme la Présidente.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » a une petite intervention concernant la convention avec le FC et le Skater hockey. Il trouve que le Conseil communal aurait pu aller un peu plus profond, pour une question d'équité envers les autres sociétés. Le Conseil communal aurait déjà pu argumenter s'il y aura une location des buvettes, comment ça se passe. On met sur un plateau doré, beaucoup d'argent pour deux sociétés, mais envers d'autres sociétés qui eux ont tout fait elles-mêmes, qui se débrouillent pour vivre, ce n'est pas très équitable.

M. Stéphane Currat remercie de la remarque, mais répond que le Conseil communal est plus équitable qu'avant puisqu'il demande une participation, ce qui n'était pas le cas avant.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7 Villages » veut juste dire ça parce que si l'on fait une convention assez vite cela règle beaucoup de problèmes, pour éviter des problèmes par la suite.

La Présidente prend note de la remarque et de toute façon il y aura une convention définitive qui sera faite au moment des travaux terminés.

Etant donné qu'il n'y a plus de questions ou de remarques, la Présidente passe au vote. Acceptez-vous le crédit d'étude de Fr. 163'000.—pour l'extension des installations sportives à Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire ?

Le point 3 Etude pour un projet sportif : décision et crédit y relatif est accepté à l'unanimité.

La Présidente passe au point suivant.

4. Informations du Conseil communal.

La Présidente passe la parole à M. le Syndic Jean-Luc Clément.

M. le Syndic prend la parole.

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs du Conseil général, les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les journalistes et ne manque pas de saluer son homonyme dans la salle et remercie Marie-Noëlle pour le procès-verbal de cette séance extraordinaire.

Le Conseil communal s'est réuni devant le Conseil général à la fin du mois de juin. Il a travaillé ses dicastères, plus particulièrement M. Stéphane Currat, pour arriver à présenter quelque chose le plus précis possible. Les affaires sont en cours, mais en période de juillet-août, les affaires se sont tenues au ralenti, ils n'ont pas siégé deux séances durant ces 9 semaines. M le Syndic a donc peu d'informations à donner en plus, si ce n'est que le Conseil communal s'est penché précisément sur la législature 21/26. Ils ont fait une journée ensemble, ils ont élaboré plein de pistes, mais ils n'ont pas encore chiffré, cela sera présenté lors que ce sera plus abouti. Le ménage communal est en bonnes mains, tout est bien suivi, si ce n'est sur les affaires courantes, on a pour ainsi dire aucun retard, tout est très bien cadré, il remercie aussi l'efficacité des personnes qui sont à l'administration communale qui aident beaucoup, et en plus le dévouement de ses 6 collègues, surtout les 5 qui ont une activité professionnelle. M. le Syndic veut rassurer. Dès qu'il y a aura sujet à débattre, ils ne manqueront pas d'informer les membres du Conseil général. Il remercie l'assemblée d'être présente, de les soutenir et surtout de faire confiance à ses collègues pour leur véracité de mettre les dossiers vraiment le plus possible pour travailler dans le sens de la communauté.

La Présidente remercie M. le Syndic et passe au point suivant.

5. Divers.

La Présidente rappelle les cours de formations pour les membres du Conseil général, pour lesquels chacun a reçu les invitations.

La Présidente rappelle la date du prochain Conseil général le 7 décembre 2021, séance très importante sur le budget 2022.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » a reçu un courrier de la commune concernant le changement des compteurs d'eau. Il a vu dans ce courrier que l'entreprise choisie est Claude Marchand SA. Jusqu'à présent c'est Jérôme Francey, installateur dans la commune, qui avait le mandat de faire tous les raccordements, cela devait passer par lui. Est-ce qu'il y a eu du changement et quelle est la raison que c'est M. Marchand qui s'occupe de ces compteurs.

La Présidente passe la parole à M. Grether pour la réponse.

M. Rémy Grether répond que M. Jérôme Francey est surchargé, qu'il ne pouvait pas faire ce travail et c'est en accord avec lui, qu'il a proposé à la commune de demander à un autre entrepreneur, dont le patron est domicilié dans la commune. Voilà pourquoi ce n'est pas M. Jérôme Francey qui fait les changements des compteurs dans la commune cette année, mais c'est sous son contrôle de toute manière.

M. Marc Fragnière, groupe « élan citoyen » pose la question traditionnelle sur le centre de santé, est-ce qu'on a des nouvelles un peu plus que la dernière fois.

M. le Syndic va remplacer Mme Anne Bersier, alitée, qui maîtrise le dossier, avec qui il suit ce dossier. Ils ont des pistes sérieuses, ils ont deux candidats vraiment très intéressés, mais ce n'est pas finalisé, c'est pourquoi le Conseil communal n'a pas pu en parler. Pour le moment, ils ont deux pistes intéressantes, mais il ne peut pas en dire plus.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages » avait posé une question lors de la dernière assemblée au niveau des places de parc à Mannens, il demande si le Conseil communal a pu regarder.

M. Sébastien Rossier remercie pour la question. Le Conseil communal a pris en main le dossier et a regardé ce qui a été fait précédemment, mais il n'y a pas de solution toute simple. Une autorisation a été donnée par le Conseil communal de parquer sur cette place, cette place est devenue mixte, entre une place de jeux et une place de parking. Si le Conseil communal revient en arrière, les voitures devront bien se parquer à quelque part, c'est pourquoi la solution toute faite n'existe pas. Maintenant il faut trouver une solution provisoire à court terme, ils ont deux ou trois pistes, et une solution définitive à long terme prendra plus de temps, au niveau des recherches et des places disponibles.

La Présidente rappelle qu'au niveau des questions posées dans les séances extraordinaires, en principe les réponses viennent dans les séances ordinaires, donc on devrait avoir une réponse plus précise en décembre.

Etant donné qu'il n'y a plus questions ni de divers, Mme la Présidente termine l'assemblée en remerciant toute l'équipe de l'administration pour l'organisation de cette séance, merci à Marie-Noëlle pour la prise du procès-verbal. Elle remercie toutes les personnes présentes ce soir et leur souhaite une très bonne suite de soirée et a le plaisir d'inviter toutes les personnes pour partager le verre de l'amitié à l'extérieur. Elle souhaite à toutes et tous une très bonne Bénichon.

Il est 21h07 et la Présidente clôt officiellement cette séance extraordinaire du Conseil général.

La secrétaire :

La Présidente :

Marie-Noëlle Bugnon

Monique Gründler

Nom	Prénom	Adresse	NPA	Localité	Liste no	Signature
Roy	Caroline	Route du Jordil 16	1775	Mannens	1 - élan citoyen	Présent (*)
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent (*)
Corboud	Olivier	Route des Arbognes 20	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent (*)
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent (*)
Berger	Adrien	Route des Buissons 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent (*)
Joye	Yves	Chemin du Champ-Vernard 3	1775	Mannens	1 - élan citoyen	Présent (*)
Schaller	Mélanie	Impasse des Noyers 12	1775	Mannens	1 - élan citoyen	Présent (*)
Berger	Anthony	Route des Arbognes 26	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent (*)
Barras	Véronique	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent (*)
Bugnon	Marielle	Route de Belmont 22	1776	Montagny-la-Ville	1 - élan citoyen	Présent (*)
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Joye	Rachel	Route du Jordil 31	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Joye	Jérémy	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	2 - Continuité & Avenir	Excusé (*)
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Marguet	Julien	Route de la Fenetta 12	1774	Montagny-les-Monts	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Joye	Roxane	Impasse du Botset 1	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Margueron	Alexandre	Route du Jordil 38	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Présent (*)
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Jaquet	Sébastien	Chemin de la Cabuche 1	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Fragnière	Céline	Route Bas-des-Esserts 34	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Francey	Quentin	Route de Corcelles 14	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Francey	Sébastien	Route du Centre 4	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Haldimann	Sandrine	Route des Arbognes 15	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Mollard	Philippe	Cousset-Centre 19	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)
Schmutz	Julien	Impasse du Châtelet 1	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent (*)

(*) non signé, mesure COVID-19